

Appel à projets de recherches en santé publique Bourgogne – Franche-Comté

Recherches interdisciplinaires sur les
déterminants, les territoires et
l'environnement

Les inégalités sociales de santé représentent un enjeu majeur de santé publique en France et en Bourgogne Franche-Comté. Pour progresser sur cette question, un croisement des regards est nécessaire dans le cadre de projets interdisciplinaires. Ainsi, cet AAP s'adresse à toutes les disciplines scientifiques, de façon à faciliter les rapprochements entre disciplines universitaire mais aussi entre chercheurs et acteurs de terrain, en favorisant les recherches participatives avec les publics concernés.

Edition 2022

<p>Appel à projets de recherches interdisciplinaires en santé publique Bourgogne – Franche-Comté</p>

Qui peut candidater ?.....	3
Contexte et objectifs de l'appel à projet.....	3
Contexte	3
Objectifs généraux.....	3
Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2022.....	4
Champs de l'AAP	5
Condition de recevabilité des projets	6
Attendus concernant la méthodologie et le cadre théorique.....	6
Modalités de soumission des projets.....	7
Atelier de préparation.....	7
Dépôt du projet final	7
Budget	7
Calendrier	7
ANNEXE : RÈGLEMENT DE L'AAP.....	8
Contexte	10
Objectif.....	10
Critères d'éligibilité	11
Critères de non éligibilité	11
Calendrier	11
Budget	11
Modalités de dépôt	12
Modalités de sélection	12
Recevabilité	12
Evaluation.....	12
Sélection.....	12
Modalités de financement	12
Engagements du bénéficiaire.....	13
Signatures.....	13

Qui peut candidater ?

Tout investigateur (toute investigatrice) titulaire d'un doctorat d'université (ou d'un diplôme équivalent) et rattaché(e) à une structure (association, université etc.) se portant promotrice du projet peut faire acte de candidature.

Les personnes n'ayant pas déjà candidaté lors des précédentes campagnes d'AAP du Pôle sont particulièrement encouragées à déposer un projet.

Contexte et objectifs de l'appel à projet

Contexte

Le [Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté](#) (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et ses 9 promoteurs - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne – Franche-Comté, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté.

Le comité scientifique du Pôle souhaite particulièrement encourager les recherches en santé publique qui sont :

- interdisciplinaires,
- interventionnelles et associant chercheurs et acteurs de terrain dans le but de proposer ou diffuser des actions de santé publique adaptées et fondées sur des données probantes¹,
- participatives (associant des usagers ou des citoyens).

Objectifs généraux

L'édition 2022 de l'AAP s'inscrit dans la continuité des AAP précédents.

Il poursuit le double objectif :

- de produire des connaissances par des recherches en santé publique en BFC, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire;
- de viser à l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans l'esprit du volet « Recherche sur les services de santé » de l'AAP général proposé par l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) depuis plusieurs années².

Les projets soutenus devront s'inscrire dans les objectifs des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celles du plan national de santé publique, qui fait

1. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm> ;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. Questions de santé publique. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf ; Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2013-n-425-recherche-interventionnelle-en-sante-publique-quand-chercheurs-et-acteurs-de-terrain-travaillent-ensemble>

2. En 2020, l'IReSP a modifié son AAP : les 2 volets ("Prévention et promotion de la santé" et "Recherche sur les services de santé") ont été fusionnés en un seul appel portant sur les interventions, services et politiques favorables à la santé. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 – Interventions, services et politiques favorables à la santé. IReSP : 2020 En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

de la prévention un moyen de lutter contre les inégalités de santé³ et de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)⁴ structurée en 4 axes :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie,
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge,
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens,

Les projets devront également faire référence au contexte propres à notre région Bourgogne Franche-Comté, notamment par des données scientifiques existantes, les constats du diagnostic régional⁵, les orientations inscrites dans le Projet régional de santé⁶ ou les projets impliquant la santé en Région Bourgogne-Franche-Comté⁷.

Les travaux de recherche soutenus par l'AAP devront intégrer une dimension de valorisation, notamment auprès des décideurs, des autres acteurs de santé et du grand public, par un projet de transfert et/ou de courtage de connaissances conformément aux missions du Pôle.

L'AAP du Pôle s'inscrit dans la volonté d'inciter aux rapprochements entre différents acteurs afin de produire de nouvelles connaissances pour l'amélioration de la santé de la population des différents territoires de Bourgogne – Franche-Comté.

Projets de recherche soutenus par le Pôle dans le cadre de l'AAP 2022

Dans la continuité des éditions précédentes, le Pôle confirme ses choix stratégiques et souhaite encourager :

- **Les projets qui rapprochent différentes équipes de recherche**, des acteurs de santé dont les décideurs des politiques de santé (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...).
- **Les projets de recherche interventionnelle en santé publique** définie par l'Institut de Recherche en Santé Publique comme : « *l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire, évaluer ou transposer des connaissances pouvant contribuer à l'amélioration des interventions ayant un impact potentiel sur la santé de la population, voire à prouver son efficacité et son efficience. Ces interventions sont menées sur l'ensemble du champ des déterminants de la santé ou dans les communautés au sens large, et ceci quel que soit le niveau de l'intervention (action, programme ou politique). Ces recherches ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité individuelle et collective des interventions en conditions réelles (effectiveness research) sans aggravation des inégalités de santé, et/ou d'analyser leurs mécanismes et modalités de mise en œuvre (implementation research). Cette recherche peut reposer sur l'expérimentation, sur l'évaluation*

3. Ministère des Solidarités et de la Santé. *Priorité prévention : restez en bonne santé tout au long de sa vie.* DICOM : 2019 En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>

4. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

5. ORS BFC. *Projet régional de Santé 2018-2022. Diagnostic Régional ARS BFC.* En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

6. ARS BFC. *Plan Régional Santé ARS BFC* : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>

7. Région Bourgogne-Franche-Comté. *La santé, une préoccupation globale* Région BFC En ligne : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/la-sante-une-preoccupation-globale>

La feuille de route dont s'est dotée la Région est téléchargeable au lien suivant : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/sites/default/files/2020-02/2019-07-01-AB-%20Feuille%20de%20route%20sante-fichier%20complet.pdf>

d'interventions existantes ou innovantes et/ou sur l'observation. Elle pourra mobiliser des méthodes quantitatives, qualitatives ou mixtes. »⁸.

- **La recherche interdisciplinaire**, associant notamment les disciplines des sciences humaines et sociales et d'autres disciplines comme l'épidémiologie et les bio-statistiques.
- **Les projets de recherche en promotion de la santé et prévention** et permettant à terme d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé, sans se limiter à la seule offre de santé et de soins.
- **Les projets sur l'organisation de l'offre et l'articulation des services de santé**, en particulier ceux concernant les soins primaires, la continuité entre soins primaires et hospitaliers et l'articulation avec les secteurs médico-social et social.
- **Les projets impliquant ou recherchant une participation des usagers, des citoyens** (qu'ils soient patients, aidants, personnes accueillies, bénévoles...) permettant de créer des liens avec les chercheurs, les décideurs et/ou les autres acteurs du secteur de la santé.
- **Les recherches permettant une meilleure connaissance des déterminants de la santé** (sociaux, économiques, culturels, environnementaux...), des leviers et des freins pour les modifier, en vue du développement de politiques et d'interventions efficaces et adaptées à la région BFC et à ses territoires.

Champs de l'AAP

Le Pôle veut soutenir le développement de recherches interdisciplinaires et partenariales en santé publique, principalement dans trois champs :

- **L'organisation de l'offre de santé** : soins primaires, articulation entre les différents secteurs (hôpital/ville, médico-social/social), organisation territoriale, réduction des inégalités sociales et territoriales
 - Les récentes publications des rapports de l'IGAS *La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France*⁹ et de la Cour des Comptes mettent l'accent sur les enjeux. Ainsi les propositions de recherches concernant le parcours de santé des enfants, les questions de la coordination et de l'organisation entre les acteurs concernés (puériculture, pédiatrie, médecine générale, PMI, médecine scolaire etc.) sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté sont les bienvenus.
- **La promotion de la santé et la prévention** incluant l'amélioration des déterminants de la santé et les enjeux autour du bien-être de la population.
- **La santé et l'environnement** : en particulier les projets de santé publique s'inscrivant dans l'approche **One health / Une seule santé**¹⁰ .

Pour l'année 2022, une attention particulière sera portée aux projets portant sur les thématiques transversales suivantes :

- **Ce que la crise du COVID 19 révèle** : situations et motifs de reconversion des professionnels du soin croyances et perte de confiance dans la science, nouvelles pratiques dans le milieu du travail *et leurs conséquences sur la santé* (télétravail

8. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 –Interventions, services et politiques favorables à la santé. IReSP : 2020 En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

9. Fauchier-Magnan E, Fenoll B. La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France. Inspection Générale des Affaires Sociales; 2021 mai. p. 185. Report No.: 2020-074R. Disponible sur: <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2020-074r.pdf>

10. « Une seule santé ». Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/one-health>

et partition/fracture sociales liées à sa mise en place impact sur la santé mentale...)

- **Le numérique en santé** : acceptabilité sociale de la télémédecine et du recours aux plateformes numériques, impacts sur les inégalités sociales et territoriales de santé

Les documents de référence pouvant être consultés sont les suivants :

- Les Actes du séminaire du Pôle de novembre 2018, Atelier « Recherche sur les services et l'offre de santé » et Atelier « Recherche et santé-environnement »¹¹.
- L'appel à projet de l'IRESP « Interventions, services et politiques favorables à la santé »¹²
- Le Plan régional santé environnement (PRSE) 3 BFC¹³ ;
- Le Plan national santé environnement 4 (PNSE4)¹⁴ : sa déclinaison régionale étant en cours en 2022.

L'ensemble des documents (texte de l'AAP, dossier de candidature et règlement sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/appele-projet-regional-2022>

Condition de recevabilité des projets

Seuls les projets dont les dossiers sont complets seront considérés. **Les projets ne mobilisant qu'une seule discipline ne sont pas éligibles à un financement par le Pôle.**

Les modalités de dépôt, de financement, les critères d'éligibilité et de non-éligibilité sont détaillés dans le règlement en annexe.

Attendus concernant la méthodologie et le cadre théorique

Les projets pouvant être issus de différentes disciplines scientifiques, le cadre théorique et la méthodologie (recueil et analyse) de la recherche devront être explicités et référencés pour faciliter leur compréhension par des relecteurs non spécialistes de ce champ disciplinaire.

La méthodologie doit être précisément présentée, détaillée et justifiée, qu'elle soit qualitative, quantitative ou mixte : quelles techniques d'enquête sont mobilisées et pourquoi ? La population étudiée et les modalités de choix ou de sélection des personnes incluses dans l'étude doivent être décrites : qui sont les personnes étudiées ? quelles sont les modalités prévues d'accès au(x) terrain(s) investigué(s) ? Les modes de recueil et d'analyse de données doivent être précisés : quel(s) outils ? quelles analyses ? Les modalités de choix ou de construction des questionnaires ou guides d'entretien, les modalités de passation devront être indiquées. En cas de mobilisation d'une base de données existante, celle-ci sera décrite.

Le cadre éthique et réglementaire de la recherche devra également être précisé.

11. Actes du séminaire inaugural | Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne Franche-Comté. 2019 p. 180. Disponible sur : https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/sites/default/files/2021-06/pole-sante-publique_seminaire-2018-web.pdf

12. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 – Interventions, services et politiques favorables à la santé. IReSP : 2020 En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

13. Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3). ARS BFC :2017 En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/3e-plan-regional-sante-environnement-prse-3>

14. Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : « un environnement, une santé » (2021-2025). Ministère des Solidarités et de la Santé. 2022. Disponible sur : <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Dans le cas où une démarche inductive est envisagée, il convient de le préciser, de présenter la démarche et d'expliquer la construction des outils et techniques d'enquêtes envisagés, ainsi que les modalités prévues d'accès au(x) terrain(s) investigué(s).

Modalités de soumission des projets

Atelier de préparation

Un atelier destiné aux porteurs qui souhaiteraient bénéficier de conseils sur la préparation de leur réponse (dossier administratif, rédaction, présentation de la méthodologie, etc.) est prévu le **06 avril 2022**. Les inscriptions sont ouvertes à tous sur simple demande envoyée à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr dans la semaine précédant l'atelier.

Dépôt du projet final

Les projets doivent être envoyés à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr au plus tard le 30 juin 2022, à 23h59. Un mail accusant réception du dossier vous sera adressé.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du règlement de l'AAP présenté en annexe comme l'indique la signature du responsable légal de l'établissement auquel est rattaché le porteur du projet

Il est attendu de compléter la fiche de réponse intitulée [AAP Pôle SP BFC 2022 dossier de candidature projet recherche](#).

Budget

Le budget consacré à l'AAP est de 80 000€ en 2022.

Calendrier

AAP 2022	Le 01 mars 2022	Le 30 juin 2022 à 23h59	Du 1 ^{er} juil. 2022 au 31 août 2022	Sem. 37	Sem. 40	A partir du 17 oct. 2022	Entre le 09 nov.2022 et le 16 déc.2022
Lancement & Communication							
Date limite de dépôt							
Évaluation externe							
Commission d'évaluation							
Réponse							
Versement des subventions							
Présentation Journée du Pôle							

ANNEXE : RÈGLEMENT DE L'AAP



Règlement de l'Appel à Projet du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté

Contexte	10
Objectif	10
Critères d'éligibilité	11
Critères de non éligibilité	11
Calendrier	11
Budget	11
Modalités de dépôt	12
Modalités de sélection	12
Recevabilité	12
Evaluation	12
Sélection	12
Modalités de financement	12
Engagements du bénéficiaire	13
Signatures	13

Contexte

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle ») et ses 9 promoteurs - l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne – Franche-Comté (BFC), l'Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC), les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté - se sont engagés à impulser et soutenir des projets de recherche interventionnelle en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et aux populations de Bourgogne – Franche-Comté.

En novembre 2018, un séminaire inaugural du Pôle a réuni durant deux jours des enseignants-chercheurs investis en santé publique, des décideurs (administration, collectivité territoriale, assurance maladie...) et d'autres acteurs de terrain en santé publique (IREPS BFC, ORS BFC, ASEPT...), dont l'objectif était, entre autres, de proposer des orientations¹⁵. Les thématiques et modalités proposées dans le présent Appel à projet (AAP) sont par conséquent le fruit de cette dynamique collective et des décisions prises in fine par le Comité stratégique du Pôle, réunissant les 9 partenaires.

Cet AAP sur la recherche en santé publique en BFC a vocation à être renouvelé annuellement.

Objectif

Le présent AAP poursuit le double objectif :

- de promouvoir les recherches en santé publique en BFC aboutissant à une production de connaissances, plus particulièrement sur des thématiques identifiées comme prioritaires pour ce territoire ;
- de promouvoir des recherches tournées vers l'éclairage des politiques publiques et l'aide à la décision fondée sur des preuves scientifiques. Il s'inscrit dans la lignée/l'esprit du volet recherche sur les services de santé de l'AAP général de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP) proposé annuellement depuis plusieurs années¹⁶.

De ce fait, cet AAP fera l'objet d'une double évaluation : scientifique et stratégique par des évaluateurs indépendants.

Les projets retenus devront s'inscrire dans les objectifs affichés des politiques publiques nationales et régionales, et notamment celle de la Stratégie Nationale de Santé (SNS)¹⁷ qui affiche 4 ambitions :

- mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ;
- lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé ;
- garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge ;
- innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des citoyens, tout en s'appuyant sur des contextes propres à notre région, notamment

15. Actes du séminaire inaugural | Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne Franche-Comté. 2019 p. 180. Disponible sur: https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/sites/default/files/2021-06/pole-sante-publique_seminaire-2018-web.pdf

16. En 2020, l'IReSP a modifié son AAP : les 2 volets ("Prévention et promotion de la santé" et "Recherche sur les services de santé") ont été fusionnés en un seul appel portant sur les interventions, services et politiques favorables à la santé. Institut de recherche en santé publique. Appel à projets de recherche en santé publique 2020 -Interventions, services et politiques favorables à la santé. IReSP : 2020 En ligne : <https://www.iresp.net/wp-content/uploads/2020/05/texte-AAP-recherche-en-sant%C3%A9-publique-2020-IReSP.pdf>

17. Ministère des Solidarités et de la Santé. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2017 [Visitée le 18/03/2019] En ligne : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/article/la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>

à travers les constats du diagnostic régional¹⁸ et les orientations inscrites dans le Projet régional de santé¹⁹

Dans le respect de ce cadre, le Pôle pourra prioriser certaines thématiques à chaque édition de l'AAP.

Les projets de recherche interventionnelle²⁰ en santé publique sont particulièrement encouragés.

L'ensemble des travaux de recherche soutenu par cet AAP devra intégrer une dimension de valorisation scientifique mais également de valorisation auprès des décideurs, des acteurs de santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et de courtage de connaissances inscrite dans les objectifs du Pôle.

Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les projets de recherche devront répondre aux critères suivants :

- répondre à au moins un des éléments de la typologie susmentionnée ;
- concerner au moins un territoire de Bourgogne – Franche-Comté (une envergure régionale est souhaitable mais ne sera pas exigée ; des comparaisons entre plusieurs territoires de BFC peuvent être proposées, de même que des comparaisons avec d'autres régions) ;
- associer au moins deux disciplines scientifiques ;
- être portés majoritairement par des équipes de BFC.

Critères de non éligibilité

Ne seront pas éligibles dans cet appel à projet :

- les projets de recherche clinique ;
- les recherches mono-disciplinaires ;
- les évaluations d'actions n'intégrant pas de question de recherche visant à la production de connaissances nouvelles.

Calendrier

Le calendrier exact est arrêté chaque année par le Président d'UBFC.

Budget

La dotation consacrée à l'AAP est définie chaque année selon le budget du Pôle voté annuellement.

Les dépenses éligibles au titre de l'AAP concernent : le fonctionnement, le temps de travail et le matériel. Toutefois, en ce qui concerne le matériel, le montant total des dépenses ne pourra excéder 15% du montant total de la subvention allouée par le Pôle.

La somme sera répartie entre les différents projets retenus.

Pour toute somme inférieure à 23.000 euros, la subvention sera accordée au lauréat par le biais d'un arrêté signé par le Président d'UBFC.

En cas de montant supérieur, une convention sera établie entre le bénéficiaire et UBFC.

18. ORS BFC. Projet régional de Santé 2018-2017. Diagnostic Régional ARS BFC. En ligne : https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-06/PRS2_BFC_Diagnostic_r%C3%A9gional.pdf

19. ARS BFC. *Plan Régional Santé* ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>.

20. Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm> ;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : http://www.iresp.net/wp-content/uploads/2018/10/Web_QSPn--27.web_.pdf ; Le numéro de Santé en action consacré à la recherche interventionnelle. En ligne : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/pdf/sante-action-425.pdf>

Modalités de dépôt

Les projets doivent être envoyés à l'adresse pole.sante-publique@ubfc.fr avant le 1^{er} jour ouvrable du mois de juillet de l'année en cours au moyen des dossiers de candidatures prévus à cet effet.

Un mail accusant réception du dossier sera émis automatiquement.

Le dépôt d'un projet vaut acceptation du présent règlement.

Modalités de sélection

Recevabilité

La recevabilité des dossiers sera évaluée par l'équipe opérationnelle du Pôle. Elle vise à vérifier que les critères d'éligibilité définis supra sont respectés. Si ce n'est pas le cas, les porteurs de projet seront informés que leurs dossiers ne feront pas l'objet d'une évaluation.

Evaluation

L'évaluation sera réalisée en deux temps :

- Chaque projet fera l'objet d'une double expertise par un expert scientifique et un expert stratégique (décideur/autre acteur de santé publique), tous deux extérieurs à la région. Les projets seront évalués sur leur scientificité, leur faisabilité et leur pertinence ;
- Les deux expertises anonymisées seront transmises à deux membres de la Commission d'évaluation, issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle. Ces deux membres seront chargés d'écrire un rapport à partir de ces avis et d'émettre des recommandations quant aux projets en tenant compte des priorités régionales. Ils présenteront leurs avis lors de la Commission d'évaluation.

Sélection

La sélection des projets qui seront financés est le fait de la Commission d'évaluation. Cette Commission est issue du Comité scientifique et d'orientation du Pôle.

Elle se tient au mois de septembre de l'année en cours.

Cette Commission est souveraine pour attribuer la dotation de l'AAP du Pôle.

Figure 1 : processus d'évaluation et de sélection des projets



* issus du Comité scientifique et d'orientation du Pôle

Modalités de financement

Deux modalités de financement sont proposées :

1. le financement de projets de recherche selon les modalités définies dans le paragraphe « objectif »
2. un fonds d'amorçage alloué à un groupe de partenaires (dont au moins un chercheur) souhaitant s'inscrire dans une démarche de conception recherche

et/ou de co-construction d'une recherche interventionnelle afin de répondre à un appel d'offre ad hoc.

Dans les 2 cas, l'intégralité de la somme attribuée à chaque projet sera versée en une seule fois avant le dernier jour ouvrable du mois de novembre de l'année en cours.

Les co-financements sont souhaités mais ne sont pas obligatoires.

Engagements du bénéficiaire

Le porteur de projet, sous réserve de l'obtention d'un financement par le Pôle, s'engage à :

- mentionner le soutien du Pôle lors de communications (orales ou écrites) relatives au projet (mention écrite et logo du Pôle) ;
- participer aux manifestations scientifiques initiées par le Pôle en lien avec le projet financé ;
- transmettre un bilan d'activité scientifique en fin d'année N+1 de l'année en cours ainsi qu'un bilan à l'issue de la recherche si elle n'est pas terminée à cette période ;
- transmettre un bilan financier en fin d'année N+1 de l'année en cours ;
fournir une attestation d'engagement à utiliser les fonds dans le seul but de mener le projet retenu dans le cadre de l'AAP du Pôle.

Signatures

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de l'AAP du Pôle et reconnais que le dépôt d'un projet vaut engagement à respecter les termes du règlement	
Nom et prénom du coordonnateur (porteur du projet) :	
Adresse de correspondance (Adresse / Ville / Code Postal)	
Adresse électronique	
Téléphone	
Organisme d'appartenance du coordonnateur	
Organisme gestionnaire des crédits	
Signature (et avis) du directeur du laboratoire du coordonnateur	
Signature du représentant légal de l'établissement de rattachement du porteur de projet	
Résumé non confidentiel (15-20 lignes)	